

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2221

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Meyzieu

objet: Création d'un bassin de rétention pour protéger les quartiers Villardier et Peyssilieu des inondations -

Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2221

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commune (s): Meyzieu

objet : Création d'un bassin de rétention pour protéger les quartiers Villardier et Peyssilieu des inondations - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

Le secteur Villardier / Peyssilieu situé sur la Commune de Meyzieu (partie sud-ouest) présente des zones urbanisées (lotissements) et des zones agricoles dont une partie est ouverte à l'urbanisation. Cette zone couvre un bassin versant de 215 hectares. Depuis plusieurs années des inondations locales et des débordements du réseau sont signalés au niveau des lieux-dits Villardier et Mathiollan.

Ce secteur est assaini par un réseau séparatif (réseau eaux usées et réseau pluvial). Les exutoires du réseau pluvial sont des puits d'infiltration et le bassin du Carreau.

Une étude sur le ruissellement agricole en 2009 puis un diagnostic réalisé par le service Études de la direction adjointe de l'Eau en 2010-2011 ont montré que :

- le ruissellement agricole est une des causes principales des inondations,
- les puits, souvent difficilement accessibles, se situent dans des terrains peu favorables à l'infiltration,
- le réseau pluvial est en mauvais état et sous dimensionné.

Par ailleurs, il est à craindre que l'urbanisation et l'imperméabilisation des zones actuellement naturelles n'accentuent les désordres observés.

Plusieurs solutions pour restructurer le réseau pluvial existant et créer de nouveaux bassins de rétention et d'infiltration dans des zones adéquates ont donc été proposées. Ces solutions permettent toutes de résoudre les dysfonctionnements actuels et de répondre aux besoins d'aménagements futurs. Elles sont également conformes aux exigences réglementaires locales (SDAGE, SAGE, etc.).

II - Objectifs

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée en interne.

La solution retenue est la suivante :

- création d'un bassin de rétention sur le secteur du Villardier pour récupérer les eaux de ruissellement agricole et des futures zones urbanisées,
- création et renforcement du réseau d'eaux pluviales sur 1 250 mètres (chemin du Villardier, rue Chantalouette et rue Rambion).
- création de 2 bassins de rétention et d'un bassin d'infiltration sur le secteur de Peyssilieu (seule zone perméable) pour gérer les eaux de ruissellement agricole et des futures zones urbanisées.

Le bassin du Villardier sera construit sur une parcelle propriété de la Métropole de Lyon. En revanche, les bassins de Peyssilieu nécessiteront une opération foncière pour l'achat de parcelles à Alliade Habitat et à un propriétaire privé.

III - Coût financier

Nature des travaux (en €TTC)	Année 2017	Année 2018	Année 2019
études faunes et flore	12 000	0	0
foncier	0	617 080	0
travaux	0	400 000	3 380 000
sous-total	12 000	1 017 080	3 380 000
Total	4 409 080		

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve les travaux de création de bassins de rétention pour protéger les quartiers Villardier et Peyssilieu à Meyzieu des inondations.
- **2° Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P21 Eaux pluviales et ruissellement, pour un montant de 4 409 080 €TTC en dépenses à la charge du budget principal selon l'échéancier suivant sur l'opération n° 0P21O5459 :

- 2017 : 12 000 €TTC,- 2018 : 1 017 080 €TTC,- 2019 : 3 380 000 €TTC.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.